

1er Rando Challenge®
Des Alpes-Maritimes
Samedi 25 Novembre 2017

REGLEMENT DU PARCOURS « Rando Challenge » / « Découverte »

Catégorie « Rando Challenge » Qualificatif Championnat Régional PACA 2018

Sommaire

I.	Objectifs	2
II.	Inscriptions	2
III.	Qualification finale de la coupe de France des Clubs	3
IV.	Convocation	3
V.	Matériel, équipement nécessaire	4
VI.	Information aux concurrents	4
VII.	Equipes	4
VIII.	Matériel fourni par l'organisation	5
IX.	Temps de référence	5
X.	Randonnée.....	5
XI.	Le classement	6
XII.	Résultats officiels	7
XIII.	Jury et réclamations	7
XIV.	Cas de disqualification.....	7
XV.	Modification du parcours/ Annulation de l'épreuve	8
XVI.	Assurances	8

I. Objectifs

Le Championnat départemental des Clubs de Randonnées - Rando Challenge® est un événement convivial et ludique, sportif et culturel.

Il vise à promouvoir une pratique sportive de la randonnée pédestre, en relation avec une sensibilisation des participants à une richesse patrimoniale tant naturelle que culturelle.

L'association *Les Joyeux Randonneurs Vallérois*, le *Comité Départemental de Fédération Française de Randonnée des Alpes-Maritimes* et le *Comité Régional de Fédération Française de Randonnée PACA* organisent conjointement cette journée.

A partir d'un parcours de 16 à 20 Km-effort (Rando challenge) ou 12 à 16 Km-effort (Découverte), chaque équipe effectue le circuit proposé en respectant une vitesse moyenne définie et en répondant correctement aux questions posées tout au long du parcours.

Les équipes composées de 3 ou 4 concurrents (Rando challenge) ou 2 à 5 (Découverte) partent à intervalles réguliers. Cet intervalle sera adapté selon le nombre d'équipe de sorte que les départs s'étalent sur 2h30 au maximum.

Cette épreuve donne lieu à attribution de points au championnat de France des Clubs.

II. Inscriptions

En catégorie Rando challenge

Pour pouvoir s'inscrire en catégorie Rando challenge, les concurrents doivent :

- OBLIGATOIREMENT posséder un certificat médical de non contre indication à la randonnée pédestre en compétition de moins d'un an ou moins de 3 ans avec l'attestation de réponse négative au questionnaire de Santé, à la date de l'épreuve.
- OBLIGATOIREMENT être titulaire d'une licence fédérale (licence club) ou de randocarte de la saison en cours. Le numéro de licence de tous les participants doit obligatoirement être indiqué sur le bulletin d'inscription.

A défaut de présentation d'un seul de ces documents, seule la catégorie DECOUVERTE est accessible.

Les inscriptions se font en équipes au titre d'une association, de randocarteurs, de multi association etc...) à l'aide du formulaire d'inscription disponible sur le site web du comité départemental :

WWW.cdrp06.org/

Les inscriptions (limitées à 30 équipes) sont ouvertes du 02 **octobre 2017** au 12 **novembre 2017**. Le formulaire est à adresser au Comité Départemental de la Randonnée pédestre des Alpes-Maritimes (06) (coordonnées sur le formulaire d'inscription).

En catégorie « Découverte »

Les inscriptions se font par équipes de 2 personnes minimum, maximum 5.

Les inscriptions se font à l'aide du formulaire d'inscription disponible sur le site web du comité départemental :

www.cdrp06.org/

Les inscriptions (limitées à 30 équipes) sont ouvertes du **02 octobre 2017 au 12 novembre 2017**. Le formulaire est à adresser au Comité Départemental de la Randonnée pédestre des Alpes-Maritimes (06) (coordonnées sur le formulaire d'inscription).

Les inscriptions pourront également être faites le jour même sur le site de la manifestation dans la limite des places disponibles-

III. Qualification finale de la coupe de France des Clubs – Catégorie « Rando challenge »

Cette épreuve donne lieu à attribution de points au championnat de France des Clubs.

Seules les équipes de 3 ou 4 personnes réunissant les conditions définies à l'article II (en cours de validité au moment de l'épreuve) **d'un même club** lui-même affilié à la FFR peuvent prétendre à marquer des points pour la qualification à la finale de la coupe de France des Clubs et participer aux classements « Championnat départemental » et « Championnat régional ».

Toute autre équipe (randocarteurs, multi-associations ...) sera classée uniquement au classement « scratch ».

Au moment du départ chaque membre de l'équipe doit:

- présenter sa licence;
- **fournir la copie d'un certificat médical** de non contre indication à la pratique de **randonnée pédestre en compétition** datant de moins d'un an ou de moins de 3 ans accompagné de l'attestation négative au questionnaire de santé pour les années intermédiaires, à la date du rando challenge

Le classement complet est transmis à la FFRandonnée qui attribue les points selon le barème "niveau départemental"

Convocation

Les équipes inscrites régulièrement avant la date limite recevront par courriel une convocation, avec leur horaire de convocation et de départ prévu.

Les équipes devront se présenter le **jour « J »**, au plus tard à l'heure de convocation :

« Salle Polyvalente »

Route de Ste Anne

06460 SAINT VALLIER DE THIEY

IV. Matériel, équipement nécessaire

Individuellement, chaque participant doit avoir son équipement habituel pour la randonnée pédestre (chaussures, vêtement de pluie, eau, pharmacie personnelle, ...).

D'autre part, chaque équipe doit obligatoirement disposer :

- D'un téléphone portable (dont le n° sera communiqué à l'organisation);
- Du matériel de lecture de carte et de report d'azimut et de distance (rapporteur, règle, etc.);
- De crayon, et de papier;
- D'une trousse de premiers secours (contenu minimal : compresses stériles, désinfectant, pansements prédécoupés, sparadrap, paire de petits ciseaux, aiguille, pince à épiler).
- De chaussures et de vêtements adaptés aux caractéristiques de la randonnée; D'un sac à dos;
- D'une réserve d'eau (d'1,5 litre minimum en début d'épreuve);
- D'une réserve alimentaire et repas tiré du Sac,
- D'une couverture de survie; D'une veste coupe-vent.

V. Information aux concurrents

En catégorie Rando challenge

Avant l'appel individuel des équipes, une information détaillée (« Briefing ») sur le fonctionnement de l'épreuve est donnée.

Cette information porte sur :

- Les documents qui vous sont fournis au départ;
- Un rappel sur les espaces protégés;
- Le calcul du temps de parcours (Km-effort, etc.);
- Le circuit non balisé et la ou les balises à positionner;
- Le pointage des balises sur la carte, et les réponses aux questionnaires à chaque balise; Le mode de classement des équipes.

En catégorie « Découverte »

Avant l'appel individuel des équipes, une information détaillée (« Briefing ») sur le fonctionnement de l'épreuve vous est proposée.

Cette information porte sur :

- Les documents qui vous sont fournis au départ;
- Un rappel sur les espaces protégés;
- Le temps de référence : distance et dénivelé sont fournis par l'organisateur;
- Le calcul du temps de parcours (Km-effort);
- Le circuit tracé et la ou les balises à positionner;
- Le pointage des balises sur la carte, et les réponses aux questionnaires à chaque balise;
- Le mode de classement des équipes.

VI. Equipes

Chaque équipe sera appelée 10 à 15 minutes avant son horaire de départ pour vérification du matériel, équipement et pour recevoir les dernières consignes de l'organisation.

En cas de non présentation de l'équipe complète, à l'heure prévue, le départ sera différé en fonction des impératifs de l'organisation.

VII. Matériel fourni par l'organisation

Au moment du départ l'organisation remettra à chaque équipe une enveloppe contenant :

- La feuille de consignes (moyenne horaire de référence, etc.),
- Un extrait plastifié en couleurs (à rendre à l'arrivée) de la carte IGN comportant le parcours,
- Un deuxième extrait NON plastifié de la carte IGN, comme document de travail,
- Le nombre de balises à découvrir sur les parcours tracés (Découverte),
- Une fiche de contrôle à poinçonner aux balises situées sur le parcours, en fonction des réponses aux questions (à rendre à l'arrivée),
- Diverses documentations et informations historiques, géographiques ou culturelles.

Le nombre de balises peut être compris entre 08 et 15.

VIII. Temps de référence

Km-effort

1 Km-effort = 1 Km à plat OU 100m de dénivelé à la montée

Distance à parcourir

La distance à parcourir correspond à la longueur de l'itinéraire tracé sur la carte.

Calcul du temps de référence

Nombre de Km-effort divisé par la vitesse moyenne imposée (en Km/h), auquel s'ajoute un forfait horaire pour l'étude de la carte, ainsi que le temps de repas.

Exemple :

V = Vitesse moyenne imposée = 3 Km/h

L = Parcours 7 Km = 7 Km-effort

D = Cumul dénivelées positives = 200 m = 2 Km-effort

F = Forfait complémentaire 15' pour préparation sur carte et 30' pour le repas = 45'

Temps de référence = $(L + D) / V + F = (7 + 2) / 3 + 45' = 3h45'$

Avant de partir

L'équipe fournira aux organisateurs le temps cible calculé.

IX. Randonnée

Le parcours doit se faire dans le laps de temps le plus proche possible du temps de référence calculé par les organisateurs.

Itinéraire tracé sur la carte

- Les équipes devront respecter les parcours tracés sur la carte;
- Les équipes devront effectuer les parcours de manière à découvrir les bornes disposées sur l'itinéraire et sur lesquelles figurent les questions auxquelles elles devront répondre.

Après avoir pris connaissance du matériel remis par l'organisation, il est conseillé à l'équipe de :

- Calculer la longueur de l'itinéraire complet et mesurer le dénivelé total du parcours ;
- Calculer le temps cible et par conséquent son heure d'arrivée optimale (heure de départ + temps cible).

En cours de parcours

- La position de chaque balise rencontrée devra être reportée aussi précisément que possible sur la carte plastifiée en « piquant » celle-ci avec l'aiguille attachée à la balise.
- A chaque balise rencontrée figure une affirmation à choix multiples (plusieurs réponses peuvent être éventuellement valables). A l'aide de la pince rattachée à la balise, la fiche de contrôle sera poinçonnée dans la – ou les – case(s) correspondant(s) à la – ou aux – réponse(s) possible(s) et ce, dans la colonne associée au numéro de la balise.
- Les membres de l'équipe doivent rester ensemble à tout moment jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée. Des contrôleurs volant se trouveront sur le parcours, en cas de dissociation constatée l'équipe se verra infliger 20 points de pénalité.

Une première borne sera disposée peu après le départ, avec un représentant de l'organisation pour vous conseiller si besoin.

X. Le classement

Le classement sera effectué en tenant compte des éléments suivant :

Notez bien : ce n'est pas une course, ce n'est pas l'équipe qui aura été la plus rapide qui aura le meilleur résultat, car le temps de base idéal est calculé sur une moyenne, fixée par l'organisation qui vous sera communiquée sur place.

Les écarts entre le temps ciblé, le temps réalisé et le temps de référence :

> Une pénalité d'un point par minute d'écart est ajoutée d'une part entre le cumul du temps cible et le temps réalisé et d'autre part entre le temps cible et le temps de référence.

Exemple :

Temps cible	Temps réalisé	Temps de référence	Points
290'	285'	300'	5 + 10 = 15
290'	295'	300'	5 + 10 = 15
290'	305'	300'	15 + 10 = 25
310'	315'	300'	5 + 10 = 15
310'	285'	300'	25 + 10 = 35
310'	295'	300'	15 + 10 = 25
310'	305'	300'	5 + 10 = 15
310'	315'	300'	5 + 10 = 15

Réponses correctes aux questions

A chaque borne rencontrée sur le parcours vous devez répondre à une affirmation à choix multiple (ACM) en poinçonnant la (ou les) bonne case (A, B ou C) sur la fiche contrôle.

Des réponses apportées aux ACM :

5 points de pénalité en cas de réponse fausse ou incomplète

20 points de pénalité en cas d'absence de réponse ou de mauvais poinçon.

Report des bornes sur la carte plastifiée

L'emplacement des bornes devra être reporté sur la carte plastifiée à l'aide de l'épingle accrochée à la borne :

10 points de pénalité en cas de mauvais poinçon (tolérance fixée à la mauvaise position : écart 75m de diamètre sur le terrain, soit 3mm sur la carte);

15 points par borne excédentaire.

Le temps officiel de **l'équipe complète** (au départ et à l'arrivée) est décompté à partir de l'instant où elle reçoit l'enveloppe contenant la carte plastifiée, la fiche de contrôle et les consignes jusqu'au moment où elle rend la carte plastifiée et la fiche de contrôle à l'arrivée.

L'équipe qui l'emporte est celle totalisant le moins de points.

En cas d'égalité, le vainqueur est l'équipe ayant obtenu le meilleur score au niveau du positionnement des bornes. Si les équipes n'ont pu être départagées de cette manière, le critère temps est pris en compte. En dernier recours le résultat obtenu aux ACM est utilisé.

Une question subsidiaire départagera les équipes à égalité.

XI. Résultats officiels

Les résultats officiels sont calculés au fur et à mesure de l'arrivée des équipes et ils seront communiqués après l'arrivée de toutes les équipes.

XII. Jury et réclamations

Un jury d'épreuve est constitué de 5 personnes minimum désigné par l'organisation.

La composition du jury est affichée en un lieu visible de tous au moins une heure avant le premier départ.

Il examinera toutes les réclamations éventuelles ou les situations imprévues. Ses décisions sont sans appel.

Les réclamations sont remises par le capitaine d'équipe du club au jury dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats de chaque équipe concurrente. Il a lieu avant la proclamation officielle des résultats

Il est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur tous les litiges survenus ou sur les éventuelles réclamations et/ou disqualifications.

XIII. Cas de disqualification

Une équipe peut être disqualifiée sur décision motivée du jury pour tout manquement grave au règlement, notamment en cas de :

- Non-respect de la stricte autonomie : matériel obligatoire, apport de prestations aux concurrents (équipement, nourriture, etc.) ;

- Progression délibérée en dehors de l'itinéraire et notamment dans des zones interdites et indiquées comme telles sur la carte ou encore dans des champs cultivés, des prés de fauche, des propriétés privées, etc. ;
- Progression ou arrivée non groupées des membres de l'équipe ;
- Déplacements groupés de 2 ou plusieurs équipes d'un même club ;
- Non-respect du code de la route sur les parties du parcours empruntant la voie publique ; ☒ Non-respect de consignes données par un organisateur ;
- Utilisation d'un GPS, d'un téléphone portable ou de tout autre appareil électronique d'orientation (hors motif lié à la sécurité) ;
- Utilisation d'un moyen de transport ;
- Non-assistance à un concurrent en difficulté ;
- Abandon de déchets divers, pollution ou dégradation des sites par un concurrent ou un membre de son entourage ;
- Insultes, impolites ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole ;
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage,

Toute équipe mise hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué sa fiche de contrôle, sous sa propre responsabilité, en autonomie complète et sans pouvoir être classée.

XIV. Modification du parcours/ Annulation de l'épreuve

En cas de force majeure (mauvaises conditions météorologiques ou pour des raisons de sécurité), l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve ou de l'arrêter en cours. Aucun remboursement d'inscription ne sera alors effectué.

XV. Assurances

L'organisateur assure en Responsabilité Civile et Accidents Corporels tous les participants régulièrement inscrits, ainsi que les bénévoles de l'organisation.

Fait à Saint-Vallier-de-Thiery, le 14 septembre 2017

Signature de l'organisateur
Monsieur Georges PHILIT

